

DE_2026_002

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAIGNES

Séance Du 20/03/2026 à 20h30 Date de la convocation : 16/03/2026		Le vingt mars deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Dominique MALAVERGNE.
Nbre de membres en exercice	7	<u>Présents :</u> Dominique MALAVERGNE, Laurent LABARBE, Marielle GAYON, Didier VAQUIE, Ingrid POUDRET, Christophe LACAM, Eléonore VAQUIE, <u>Représentés :</u> <u>Excusés :</u> <u>Absents :</u>
Nbre de membres présents	7	
Nbre de suffrage exprimés	7	
Secrétaire de séance : Laurent LABARBE		

Délibération fixant le nombre d'adjoint

Monsieur Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur. Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints à un.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE A L'UNANIMITE

- De fixer à **un** le nombre d'adjoints au maire de la commune de Saignes.

Pour extrait conforme, Saignes le 20/03/2026

Le secrétaire de séance,

Laurent LABARBE



Le Maire,

Dominique MALAVERGNE

